

délégués - en exercice ...	97
- présents	53
Pouvoirs	07
Total votants	60

Affaire n°157/12-2024

MARCHE POUR LA LOCATION DE CAMIONS-
BENNES A ORDURES MENAGERES
- SIGNATURE -

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 9 décembre 2024**

L'An deux mil vingt-quatre le lundi 9 décembre à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 2 décembre 2024 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Gilles Bord

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Louis-Marie SAOUT, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Nicole VIBERT, Jacqueline MOERMAN, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Pierre MURON, Stéphane SOUVIE-LAUYAT, Daniel SARAZIN, suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles BORD, Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Fernande TREZENTOS-OLIVEIRA, Thierry TASD'HOMME, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Jean-Claude OLIVIERI, Gladys CELANIE, titulaires et Marie-Elisabeth GUEZODJE, suppléante.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Laurent GAUTIER, Claude SEVESTE, titulaires et Patrick OFFROY suppléant.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Josiane TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Michèle BENECH, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, Jean-Claude DELAVAL, titulaires et Alexis TIMECHINAT, Eric PIASECKI, Alexandra CHEVALIER, Régis THAUVIN, suppléants.

Pouvoirs :

- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)
- de M. Anthoine à M. Bonvoisin (CCBRC)
- de M. Ghozlane à M. Bord (CAPVM)
- de M. Oumari à M. Becquart (CAPVM)
- de M. Foubert à M. Tabuy (CAPVM)
- de M. Bouchart à Mme Celanie (CAPVM)
- de M. Green à M. Gautier (CCPB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Thomas Berthon, Deborah Bernard, Jean-Pierre Meudec, Nathalie Semonsu

Excusés : Jean-Pierre Fernandes, Virginie Brinjean.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler, Pascale Prunet, Joël Bigot, Christophe Couloumy.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc, Yannick Ponce, Michelle Bouilland-Chauveau, Nathalie Canet.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

François Benavente

Excusé : Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Nicolas Bourdelet, Yamina Amara.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Eric Serafin-Bonvarlet

Excusés : Suzanne Barnet, Patrick Vordonis, Patrick Salmon, Christine Fleck, Frédéric Marcoux, Ziain Tadjine.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Marc Tétart, Thierry Maurer, Yann Lemaulf, Sébastien Gateau, Eddy Bapelle, Etienne Leroy, Nathalie Robaey, François Moratille, Hugues Marcelot, Laudiane Meigne-Portes

Excusé : David Vicente.

157/12-2024 Marché pour la location de camions-bennes à ordures ménagères pour le SIETOM 77 – signature :

Dans son objectif de récupérer en régie la collecte des déchets ménagers sur son territoire syndical (hormis sur la commune de Pontault-Combault, déjà en régie) à compter du 1^{er} janvier 2026, le syndicat a souhaité anticiper la question relative aux véhicules de collecte en privilégiant dans un premier temps la location.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication du JOUE et du BOAMP le 17 octobre 2024, pour la passation d'un marché portant sur la location de camions-bennes à ordures ménagères pour le SIETOM 77,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 3 décembre 2024,

Considérant que le syndicat a lancé une procédure d'appel d'offres ouverte pour la passation d'un marché dont l'objet est la location sans chauffeur et la maintenance de 25 châssis équipés de bennes à ordures ménagères avec lève containers (BOM) et de 2 mini bennes,

Considérant que le marché a une durée globale de 60 mois incluant une période initiale de 36 mois et deux reconductions de 12 mois chacune, avec une date de démarrage de la prestation de location au 1^{er} janvier 2026,

Considérant que le montant prévisionnel du marché est estimé à 8 311 800,00 € HT (reconductions incluses),

Considérant que la commission d'appel d'offres réunie le 3 décembre 2024 a retenu l'offre de base de la société LOCCA s'élevant à 138 530€ HT/mois,

Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer les marchés publics susvisés, leurs annexes et tous documents liés,
- **DONNE** tout pouvoir au Président ou son représentant pour assurer le suivi et l'exécution de ces marchés,
- **DIT** que les dépenses et recettes relatives à la mise en œuvre de ce marché public sera imputées sur le budget du SIETOM.

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés.
Voix contre : 1

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 10 décembre 2024.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.